

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1933-1934)
Heft: 34-35

Artikel: A propos de censure cinématographique
Autor: Nicollier, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-732539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ajoutez-y, évidemment, le prix des copies. Ranplanplan, fermez le ban !

Il y a encore les décors. Pour peu qu'on ait voulu imiter Ermolieff, qui, lui, ne travaille que dans des décors à 300.000 francs l'un, voyez facture pour la cinquantaine nécessitée par

Enfin, arrivons au principal : CINQ MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS de salaires ont été payés en France, SEULEMENT. N'oubliez pas que pour faire 117.400 km., il a fallu se balader dans des tas d'autres patelins que chez nous. Alors, vous pensez si tout le monde s'est « sucré » !

Et l'on compte sur vous, braves Exploitants de France, pour rémunérer de telles folies ? Sur vous qui, comme tout un chacun, savez parfaitement que, pour qu'un film produise, chez nous, ses deux (au maximum : deux et demi) jolis petits millions, il faut qu'il soit vraiment une œuvre de premier ordre !

J'accepte volontiers, en principe, que les distributeurs de aient mis la main sur un mouton à cinq patés. Mais je vous conseille de vous en assurer préalablement et de ne pas contracter à l'aveuglette, c'est-à-dire d'avance, des engagements où vous risqueriez fort de vous trouver mauvais marchands. Attendez, mes amis, attendez patiemment, d'abord que ce trainard de film soit achevé, ensuite qu'on vous le montre ! Vous avez assez écopé pour sentir que vous n'avez plus le droit de risquer le paquet sans certitude de réussite ! N'oubliez pas que le public commence à en avoir par-dessus la tête, du bluff outrancier, et que, même s'il s'agit d'un véritable chef-d'œuvre, vos salles ne sont pas plus extensibles que le prix de vos places. Alors, s'pas ? point d'emballage : ça fait toujours mal de se mordre les doigts après !

Décidément, notre pauvre industrie est tout à fait désaxée !... Où allons-nous, Dieu de mes pères ? Sommes-nous assez loin de *Königsmark*, de l'*Atlantide* (Feyder), des *Misérables*, de *Pêcheurs d'Islande* et de tant d'autres chefs-d'œuvre qui, réunis, n'atteignaient pas au coût d'un mais qui, tout de même, furent, pour ceux qui les utilisèrent, de solides sources de « bénéfiques », et, pour le public, une joie !

Quelle, donc, peut être la mentalité de ces producteurs qui, connaissant — du moins je le pense ! — les possibilités du marché, se lancent tête baissée, à l'assaut de la faillite, même s'ils « commettent » une œuvre géniale ?

Sont-ce, par hasard, des mécènes à ce point épris de beauté qu'ils travaillent pour l'amour de l'art ?

Sont-ce des charlatans ?

L'avenir — ce grand juge de paix ! — nous l'apprendra toujours assez tôt.

En tout cas — par prudence autant que par modestie — Phidias et le Titien ne travaillaient pas dans un tumulte de grosses caisses. Ça ne les empêchait pas d'être le Titien et Phidias ! Vous me direz que ça, c'est de l'Histoire Ancienne. A quoi, simplement, je vous répondrai : « Hélas ! »

J'en reviens à mes moutons :

Il est temps, grand temps, plus que temps, de nous reprendre pour de bon. Assez d'idioties, de gabegies, de concussions ! Rétablissons l'ordre des valeurs.

Donc, quand on aura, appointements compris, renoncé à la superfluité d'un Directeur de la Production augmenté de ses dix-sept collaborateurs ;

Quand on se sera rendu compte que 140 km. de négatif, augmentés de 95 km. de pellicule « son », forment un total plutôt exagéré pour un film de 2500 à 3000 m. utiles ;

Quand on aura, dans de larges proportions, réduit les parcours en auto et en chemin de fer ;

Quand on se décidera à payer les artistes ce qu'ils valent, et non ce qu'ils demandent ;

Quand on aura diminué de moitié les frais somptueux d'administrations par trop budgétivores ;

Bref, quand on commencera, prenant le respect de l'argent, à comprendre, comme jadis, que les frais permis doivent demeurer inférieurs aux recettes possibles ; alors, on pourra fournir l'exploitation de films à des prix normaux. Tout le monde gagnera de l'argent. Tout le monde sera content. Et le public, qui ne tient pas tant que ça à ce qu'on l'épate, mais préfère qu'on l'intéresse, se déclarera parfaitement satisfait avec des productions de la valeur artistique et commerciale du *Roi des Resquilleurs*, de *Théodore et Cie*, du *Million*, de *Au Nom de la Loi*, et cætera pantoufle. André de REUSSE.

A propos de censure cinématographique

On sait qu'un récent arrêté du Conseil d'Etat vaudois interdit l'accès des cinémas aux enfants, même accompagnés. Nous n'y voyons, pour notre part, aucun inconvénient. Tout vient à point à qui sait attendre. Il est toujours temps, n'est-il pas vrai, d'aller s'asseoir devant l'écran où paraissent des œuvres si inégales. L'ordonnance nouvelle épargnera donc aux jeunes cerveaux des chocs trop précoces et elle simplifiera aussi bien la tâche des éducateurs que celle des directeurs de salles.

Mais, il y a un mais. Que va faire, maintenant, la commission de censure ? Car nous possédons, nul sans doute ne l'ignore, une commission de censure désignée par le Conseil d'Etat ou, plutôt, par le Département de justice et police, qui y délègue l'un de ses chefs de service. Cette commission devait, supposons-nous, tenir jusqu'à présent un compte assez strict de la présence dans les théâtres obscurs de jeunes spectateurs et sans doute s'inspirait-elle de ce fait pour motiver ses verdicts ?

Va-t-elle poursuivre son activité ? Ou bien songera-t-elle que l'adulte peut se passer de ses ciseaux et qu'il vaut mieux s'en remettre au bon sens (?) du public ?...

Autant de questions auxquelles nous sommes incapables de répondre. Car la censure est une grande muette en un temps où le cinéma a cessé de l'être. Nous ne serions donc pas fâchés de voir une fois le loup sortir du bois, c'est-à-dire nos Censeurs nous expliquer sur quels « critères » se fondent leurs ukases ? Car nous ne leur cacherons pas que de nombreux amateurs de cinémas, un nombre desquels les chroniqueurs des quotidiens de Lausanne, ont renoncé, depuis belle lurette, à y rien comprendre.

Tels films bolchevisants dont l'Amérique — qui n'a jamais rien saisi à l'histoire politique de l'Europe — est prodigue, passent sans autres et intoxiquent la foule à grand renfort d'arguments aussi spécieux que sentimentaux. Tel autre film, léger, plus léger qu'un conte galant du XVIII^e siècle, a, lui aussi, droit de cité. Mais soudain : coupes sombres dans une bande violente sans doute, mais sans équivoque. Par contre, on se garderait de toucher à l'Ouest rien de nouveau, dont les invraisemblances militaires et la phraséologie déclamatoire sont du plus détestable exemple, puisqu'elles tentent de confondre le principe sacré de la défense du sol avec celui de l'inique guerre d'agression.

J'ai toujours pensé, et je continue de penser, que la propagande insidieuse est plus nocive que n'importe quoi. Réussite cinématographique incontestable, *Jeunes Filles en Uniformes*, avec son atmosphère de sentimentalité trouble, me paraît infiniment plus critiquable qu'une fresque brutale de Pabst ou de Pommer. Il n'y a que les aveugles volontaires qui n'y auront rien vu. Tant pis pour eux !

Certes, il y a là abondante matière à discussion. Je ne doute pas que les membres de la commission, dont la tâche est fort délicate, ne soient eux-mêmes divisés en présence d'un film embarrassant. On voudrait précisément savoir comment cette commission siège, fonctionne et délibère. Le bon public, sur les goûts de qui elle anticipe, voudrait au moins apprendre à quelle sauce il est... frustré.

Et que tel confrère, membre de cet aréopage, ne réplique pas, une fois de plus, que nous sourions jaune par dépit de n'avoir pas été appelé à y siéger. Les fonctions de chroniqueur ne se concilient pas du tout avec celles de censeur. Nous ajouterions même que la besogne des journalistes a été simplifiée depuis l'institution de la censure, puisque, laissant à celle-ci la responsabilité morale de ses choix, ils n'ont plus — théoriquement — qu'à considérer la valeur technique d'un film.

Il leur arrive, cependant, de s'insurger contre telle interdiction ou, au contraire, tel « imprimatur » des censeurs. Et eux aussi voudraient savoir, désormais, ce que vont faire nos sept ou huit sages ?

(Gazette de Lausanne.)

Jean NICOLLIER.

Si ce numéro vous a fait plaisir,

envoyez-nous fr. 5.— (compte de chèques II. 3673)
pour votre abonnement annuel.

D'avance, merci.